

Conditions Tarifaires

Mars 2021

Le présent document contractuel détaille les Conditions Tarifaires applicables aux opérations et aux services les plus courants de la clientèle, dont notamment les comptes de dépôt, les comptes d'instruments financiers, le conseil en gestion et la gestion sous mandat¹. Elles peuvent être modifiées à tout moment conformément aux stipulations prévues dans les Conditions Générales pour les opérations espèces et titres, les conventions de conseil en gestion et les mandats de gestion. Pour les opérations plus spécifiques, votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour toute autre précision.

Sauf mentions particulières, les tarifs indiqués dans ce document sont exprimés hors taxes. Lorsqu'elle est due, s'y ajoute donc la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération. Ces tarifs n'incluent pas les frais de port, de télécopie, de téléphone ou encore les coûts des fournisseurs d'accès Internet et frais des correspondants bancaires.

Ces Conditions Tarifaires annulent et remplacent les précédentes Conditions Tarifaires à compter du 1^{er} mars 2021. Elles se substituent à toutes conditions tarifaires particulières appliquées auparavant le cas échéant.

Pour tout compte ouvert avant le 1^{er} mars 2021, les présentes Conditions Tarifaires :

- se substituent à toutes Conditions Tarifaires particulières appliquées auparavant le cas échéant ;
- entrent en vigueur le 1^{er} mai 2021.

SOMMAIRE

LISTE DES SERVICES BANCAIRES LES PLUS REPRESENTATIFS	3
BANQUE A DISTANCE	4
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4
A. OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLOTURE	4
B. RELEVES DE COMPTE	4
C. TENUE DE COMPTE	4
D. SERVICES EN AGENCE	4
VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT	5, 6
A. CARTES	5
B. VIREMENTS	5
C. PRELEVEMENTS / TIP	5
D. CHEQUES	5
E. OPERATIONS AVEC L'ETRANGER	6
OFFRE GROUPEE SPECIFIQUE A LA CLIENTELE FRAGILE	6
IRREGULARITES ET INCIDENTS	7
A. OPERATIONS PARTICULIERES	7
B. INCIDENTS DE PAIEMENT	7
DECOUVERTS ET CREDITS	7
A. DECOUVERTS ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE	7
B. CREDITS	7
NOS CONDITIONS DE CHANGE	8
NOS DATES DE VALEUR	8
EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	9
A. EPARGNE BANCAIRE	9
B. PLACEMENTS FINANCIERS	9
1. COMPTE D'INSTRUMENTS FINANCIERS	9
2. CONSEIL EN GESTION ET GESTION SOUS MANDAT	10
3. TARIFICATION COMMUNE COMPTES D'INSTRUMENTS FINANCIERS, CONSEIL EN GESTION ET GESTION SOUS MANDAT	11
RESOUDRE UN LITIGE	12
A. VOTRE INTERLOCUTEUR HABITUEL	12
B. LE SERVICE RELATIONS CLIENTS	12
C. LE MEDIATEUR	12

¹ Applicables à tous les comptes ouverts sur les livres de Quilvest Banque Privée : comptes-espèces et comptes d'instruments financiers.

Le Comité Consultatif du Secteur Financier a adopté différentes mesures visant à renforcer la lisibilité, la transparence, la comparabilité et le suivi des tarifs bancaires, au cours de sa séance du 21 septembre 2010. Conformément à ces mesures, et aux évolutions réglementaires, nous vous communiquons nos conditions tarifaires applicables aux tarifs standards de marché arrêtés par ce comité.

Les tarifs indiqués ci-dessous sont repris de manière ordonnée dans les autres catégories des Conditions Tarifaires. Ces tarifs s'entendent hors offre groupée de services (*package*) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services représentatifs	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (internet)	Gratuit, hors coût du fournisseur d'accès Internet.
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Non applicable
Tenue de compte	400 € HT minimum
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	Indisponible
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) (moyen de paiement fourni dans le cadre d'un partenariat avec une société tierce)	216 € par an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	Indisponible
Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) (moyen de paiement fourni dans le cadre d'un partenariat avec une société tierce)	Gratuit pour la France. Zone euro (hors France) 2.5% de la somme retirée (avec minimum de 5 €)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement	Indisponible
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	4,50 € HT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Mise en place de l'autorisation de prélèvement gratuite
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
Commission d'intervention	Gratuit

A. Ouverture, transformation, clôture

Ouverture de compte	Gratuit
Domiciliation des revenus	Gratuit
Clôture de compte	Gratuit
Succession :	
Frais de dossier	600 € HT
Frais de gestion annuels	350 € HT

B. Relevés de compte

Relevé de compte mensuel	Gratuit
Relevé de compte journalier	23 € HT / mois
Relevé de compte hebdomadaire	8 € HT / mois
Récapitulatif trimestriel	5 € HT / mois

C. Tenue de compte

Tenue de compte (calculés sur la base de la moyenne des avoirs présents sur les comptes au dernier jour de chaque mois) (appliqués aux comptes actifs ou inactifs)	400 € HT minimum
--	------------------

D. Services en agence

Opération de caisse

Mise à disposition de fonds en faveur d'un tiers	15,25 € HT
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque (commande 48h à l'avance, retrait minimum 1 500 €, plafond 5 000€ mensuels au 01/09/2019 – renseignez-vous auprès de votre banquier habituel)	Gratuit

Information

Frais de recherche de documents émis par la Banque uniquement ² :	
• documents récents (année en cours ou de moins de 3 mois)	46 € HT / document
• documents plus anciens	61 € HT / document
• copie de chèque	15 € HT
• demandes urgentes et/ou volumineuses	Sur devis
Informations administratives et financières fournies aux cabinets d'audit	100 € HT
Information annuelle des cautions (art 48 de la loi du 01.03.1984)	40 € HT / lettre
Frais d'émission d'actes (Constitution ou augmentation de capital social)	40 € HT

E. Intérêts sur solde créditeur³

Taux d'intérêt créditeur négatif	appliqués à tout dépôt en compte courant supérieur à 250 000€ pour les personnes morales et à 1 000 000€ pour les personnes physiques
----------------------------------	---

Banque à distance

Frais d'utilisation des services de banque à distance	Gratuit
Rédition de code d'accès au site Internet	Gratuit

² A l'exclusion de la convention de compte de dépôt

³ Le taux pratiqué est le taux directeur négatif de la Banque Centrale Européenne applicable au dépôt au jour le jour. Il s'agit d'un taux d'intérêt négatif occasionnant des débits en compte. Taux applicable dès le premier euro.

A. Cotisation cartes (moyen de paiement fourni dans le cadre d'un partenariat avec une société tierce)

Carte Individuelle / Gold	216 € / an
Carte World	420 € / an
Frais d'opposition (blocage) de la carte	Gratuit
Remplacement de la carte	Gratuit
Réémission du code confidentiel	Gratuit
Frais pour envoi express de la carte	75 € / envoi
Frais pour envoi express du code confidentiel	75 € / envoi

B. Virements

Emission d'un virement SEPA	4,50 € HT
Réception d'un virement	Gratuit
: Frais par virement occasionnel	
• en faveur d'un compte sur nos caisses	Gratuit
• en faveur d'un compte dans une autre banque	
- Support papier avec IBAN + Swift	4,50 € HT
- Support papier sans IBAN + Swift	6,00 € HT
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit
Frais par virement permanent	1,50 € HT
Révocation/modification	3,80 € HT
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	Gratuit

C. Prélèvements / TIP

Paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP)	Gratuit
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	Gratuit
Frais par paiement d'un prélèvement	Gratuit
Révocation d'un mandat de prélèvement SEPA	15,25 € HT
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	20 €

Supplément tarifaire - Prélèvements / TIP pour les personnes morales et les personnes physiques agissant pour des besoins professionnels

Crédit des avis de prélèvements :	
• Mise en place	6,10 € HT / avis
• Remises papiers	3,10 € HT / avis
Gestion des Identifiants Créanciers SEPA (ICS)	
• Demande d'ICS à la Banque de France	40 € HT
• Intervention sur ICS	40 € HT

D. Chèques

Remise d'un chéquier	Gratuit
Frais d'envoi de chéquier	12 € HT par chéquier
Remise de chèque(s)	Gratuit
Paiement d'un chèque(s)	Gratuit
Frais d'émission d'un chèque de Banque ⁴	30 € HT

⁴ Sauf pour les comptes en gestion sous mandat

E. Opérations avec l'étranger⁵

Emission d'un virement SEPA	4,50 € HT
Emission d'un virement non SEPA :	
<ul style="list-style-type: none"> Commission de transfert à destination de l'étranger et émission de chèque : 	1/1000 HT jusqu'à 75 000 €, 0,5/1000 HT au-delà, minimum 20 € HT
<ul style="list-style-type: none"> Ordres de paiement émanant de l'étranger 	Gratuit
Virements reçus et chèques payables à l'étranger :	
<ul style="list-style-type: none"> crédités « sauf bonne fin » émis dans la monnaie des pays où ils sont tirés 	1/1000 HT, minimum 35 € HT, maximum 76 € HT + frais réels
<ul style="list-style-type: none"> remis à l'encaissement émis dans une autre monnaie que celle des pays où ils sont tirés 	1/1000 HT, minimum 23 € HT, maximum 76 € HT + frais réels
<ul style="list-style-type: none"> impayés 	26 € HT + frais de protêt éventuels
<ul style="list-style-type: none"> avis de sort 	23 € HT + frais réels par effet

F. Commissions de mouvement

Commission de mouvement	0,25/1000 HT sur le total des mouvements au débit
Frais par saisie attribution / Frais par saisie administrative à tiers détenteur / réquisition judiciaire	100 € HT / incident
Frais par opposition administrative	10 % HT du montant

Offre groupée spécifique à la clientèle fragile

Offre groupée à 3 € par mois pour la clientèle en situation de fragilité financière (montant revalorisé annuellement en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac)

Tenue, fermeture et ouverture de compte de dépôt	
Carte de paiement à autorisation systématique	
Dépôt et retrait d'espèces en agence	
4 virements mensuels SEPA dont au moins 1 permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité	
2 chèques de banque par mois	
Consultation du compte à distance	
Système d'alertes sur le niveau du solde du compte	
Fourniture de relevés d'identités bancaires	
Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 (à 4€ par opération et 20€ par mois)	
Changement d'adresse une fois par an	
Plafonnement des frais d'incidents bancaires de toutes natures, à 20 € par mois et 200 € par an, applicable dès 5 irrégularités ou incidents au cours d'un même mois, (suivant les dénominations normées par l'article D. 312-1-1 du Code monétaire et financier) pour tous les clients ayant souscrit à l'offre spécifique	

⁵ Toutes les négociations de devises supportent une commission de change de 0,5/1000 HT, minimum 15 € HT jusqu'à 75.000 €, 0,25/1000 HT au-delà. A ces conditions, s'ajoutent nos frais de transmission d'un montant de 4,50 € HT (téléx, télécopie, courrier...)

Incidents et irrégularités

A. Opérations particulières

Frais d'opposition:

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	18 € HT
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	55 € HT

B. Incidents de paiement

Chèque sans provision émis par un de nos clients :

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

- pour un chèque inférieur à 50 €	30 € / chèque
- pour un chèque supérieur à 50 €	50 € / chèque
• information des mandataires	15,25 € HT par mandataire
• certificat de non-paiement	15,25 € HT

Autres

Retour chèques impayés	Gratuit ⁶
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	Montant de l'ordre rejeté dans la limite de 20 €
Frais de renouvellement ou de main levée de garantie	Nous consulter
Plafonnement des frais d'incidents bancaires de toutes natures, applicable dès 5 irrégularités ou incidents au cours d'un même mois, (suivant les dénominations normées par l'article D. 312-I-1 du Code monétaire et financier) pour tous les clients identifiés comme fragiles financièrement	25 € / mois

Découverts et crédits

A. Découverts et Engagements par signature

Intérêts débiteurs	TBB ⁷ + 2,50 % HT
Commissions du plus fort découvert (% sur le plus fort découvert de chaque mois)	1/20 % HT maximum 50 % des intérêts débiteurs de la période
Mise en place et renouvellement des dossiers de crédit	Nous consulter – minimum 300 € HT
Engagements par signature :	
• frais d'établissement d'acte simple	30,50 € à 76,50 € HT / acte
• avenant	23 € HT / avenant
• commission proportionnelle	à partir de 1 % HT l'an

B. Crédits

Frais de dossier crédit	Nous consulter – minimum 400 € HT
Crédits à la consommation	Nous consulter
Crédits immobiliers	Nous consulter
Remboursement périodique de prêt	Nous consulter

⁶ Sauf si rejet pour un autre motif que l'absence de provision : 12 € HT par chèque + frais éventuels du correspondant

⁷ TBB : Taux de Base Bancaire de 12% au 1^{er} janvier 2015

Nos conditions de change

Commission de change (vente de devises)	Nous consulter
Marge sur change	0,25 % sur le taux de change réel appliqué

Nos dates de valeur⁸

Versement / Retrait d'espèces	jour ⁸
Virement en France au crédit	réception ⁹
Virement en France au débit	jour
Virement hors zone SEPA au débit	
• Virement hors zone SEPA en euros au crédit	réception
• Virement hors zone SEPA en devises au crédit	réception + 3 jours ouvrés
Remise de chèque	jour + 1 jour ouvré
Païement d'un chèque	jour – 1 jour calendaire
Chèque de Banque	jour
Avis de prélèvement	jour
Retour chèque impayé	jour du crédit initial
Chèques payables à l'étranger en euros	réception + 1 jour ouvré
Chèques payables à l'étranger en devises	réception + 3 jours ouvrés
Crédit des avis de prélèvement	réception
	veille règlement

⁸ Correspond au jour de l'exécution de l'opération ou à la date de règlement de l'opération ou à la date d'échéance

⁹ Correspond au moment de réception de l'ordre de paiement, au jour de comptabilisation ou à la date d'échéance

A. Epargne bancaire

Nous consulter

B. Placements financiers

I. Compte d'instruments financiers¹⁰ Exécution simple

a. Frais de transaction (calculés sur chaque ordre application des tranches dégressives cumulées suivantes):

Bourse France ¹¹ (*)	Date de valeur	Commissions
Actions, ETF, bons de souscription d'actions et titres assimilés :		
Achat et vente au comptant – Commissions de Bourse (par opération)		
- jusqu'à 50 K€	Date de règlement	1,036 % HT du montant de l'opération
- au-delà de 50 K€	Date de règlement	0,674 % HT du montant de l'opération
Minimum		18,50 euros HT par transaction
Obligations et titres assimilés :		
Achat et vente au comptant – Commissions de Bourse (par opération)		
- jusqu'à 50 K€	Date de règlement	0,518 % HT du montant de l'opération
- au-delà de 50 K€	Date de règlement	0,363 % HT du montant de l'opération
Minimum		18,50 euros HT par transaction
Bourse Etrangère	Date de valeur	Commissions
Actions, ETF, bons de souscription d'actions et titres assimilés :		
Achat et vente au comptant – Commissions de Bourse (par opération)		
- jusqu'à 50 K€	Date de règlement	1,244 % HT du montant de l'opération
- au-delà de 50 K€	Date de règlement	0,829 % HT du montant de l'opération
Minimum		25 € HT par transaction
Obligations et titres assimilés :		
Achat et vente au comptant – Commissions de Bourse (par opération)		
- Montant global	Date de règlement	0,829 % HT du montant de l'opération
Minimum		25 € HT par transaction
OPCVM ¹²	Date de valeur	Commissions
Afin d'assurer la centralisation des ordres de la clientèle auprès des établissements tiers, les souscriptions et rachats seront pris en compte au plus tard une heure avant l'heure limite définie dans le prospectus de l'OPCVM.		
Actions France	Date de règlement	1,036 % HT du montant de l'opération
Actions Etrangères	Date de règlement	1,244 % HT du montant de l'opération
Obligations France	Date de règlement	0,518 % HT du montant de l'opération
Obligations Etrangères	Date de règlement	0,829 % HT du montant de l'opération
Monétaire France		0,518 % HT du montant de l'opération
Monétaire Etranger		0,518 % HT du montant de l'opération
Minimum par type d'OPCVM		38,50 € HT par transaction
OPCVM QUILVEST BANQUE PRIVEE		Gratuit
OPCVM hors QUILVEST BANQUE PRIVEE (commission de souscription supplémentaire hors liste Quilvest Banque Privée)		250 € HT mini / opération.

(*) En présence d'une Convention de passage d'ordres par Internet, les frais de transaction seront réduits de 15% exclusivement pour les opérations relevant d'Euronext Paris sur les Compte d'instruments financiers Exécution simple et plafonnés à 0,41666 % HT pour les PEA & PEA-PME.

b. Droits de garde :

L'assiette de calcul des droits de garde semestriels est établie en faisant la moyenne des valorisations mensuelles du portefeuille, réalisées au dernier jour de chacun des 6 derniers mois. Ils sont prélevés semestriellement. En cas de transfert entrant ou sortant du compte, le calcul sera effectué prorata temporis.

Valeur du portefeuille au dernier jour de la période concernée	0,207 % HT
Montant minimum par compte	200 € HT par semestre (hors PEA & PEA-PME)
Valeur du portefeuille au dernier jour de la période concernée (pour les PEA et / ou PEA-PME)	0,16666 % HT
Majoration annuelle de frais fixes pour les PEA et / ou PEA-PME dont l'assiette est inférieure à 120 K€	4,1666 € HT par ligne cotée & 20,83 € HT par ligne non cotée

¹⁰ Y compris PEA & PEA-PME et sauf conditions particulières

¹¹ Courtage broker inclus

¹² Droits d'entrée et de sortie hors TVA



2- Tarification commune Gestion conseillée (Convention ou Mandat de Conseil) et Gestion sous mandat

a. Frais de transaction: (calculés sur chaque ordre application des tranches dégressives cumulées suivantes) :

Bourse France ¹³	Date de valeur	Commissions
Actions, ETF, bons de souscription d'actions et titres assimilés : Achat et vente au comptant– Commissions de Bourse (par opération)		
- jusqu'à 15 K€	Date de règlement	0,829 % HT du montant de l'opération
- entre 15 K€ et 50 K€	Date de règlement	0,725 % HT du montant de l'opération
- au-delà de 50 K€	Date de règlement	0,622 % HT du montant de l'opération
Minimum		18,50 € HT par transaction
Obligations, obligations convertibles et titres assimilés : Achat et vente au comptant– Commissions de Bourse (par opération)		
- jusqu'à 15 K€	Date de règlement	0,518 % HT du montant de l'opération
- entre 15 K€ et 50 K€	Date de règlement	0,415 % HT du montant de l'opération
- au-delà de 50 K€	Date de règlement	0,259 % HT du montant de l'opération
Minimum		18,50 € HT par transaction
Bourse Etrangère	Date de valeur	Commissions
Actions, ETF, bons de souscription d'actions et titres assimilés : Achat et vente au comptant– Commissions de Bourse (par opération)		
- jusqu'à 15 K€	Date de règlement	0,829 % HT du montant de l'opération
- entre 15 K€ et 50 K€	Date de règlement	0,725 % HT du montant de l'opération
- au-delà de 50 K€	Date de règlement	0,622 % HT du montant de l'opération
Minimum		25 € HT par transaction
Obligations, obligations convertibles et titres assimilés : Achat et vente au comptant – Commissions de Bourse (par opération)		
- jusqu'à 15 K€	Date de règlement	0,518 % HT du montant de l'opération
- entre 15 K€ et 50 K€	Date de règlement	0,415 % HT du montant de l'opération
- au-delà de 50 K€	Date de règlement	0,259 % HT du montant de l'opération
Minimum		25 € HT par transaction
OPCVM ¹⁴	Date de valeur	Commissions
Afin d'assurer la centralisation des ordres de la clientèle auprès des établissements tiers, les souscriptions et rachats seront pris en compte au plus tard une heure avant l'heure limite définie dans le prospectus de l'OPCVM.		
Type Monétaire France		
- jusqu'à 50 K€	Date de règlement	0,104 % HT du montant de l'opération
- au-delà de 50 K€	Date de règlement	0,052 % HT du montant de l'opération
Type Monétaire Etranger		
- jusqu'à 50 K€	Date de règlement	0,104 % HT du montant de l'opération
- au-delà de 50 K€	Date de règlement	0,052 % HT du montant de l'opération
Type Actions		
- jusqu'à 15 K€	Date de règlement	0,829 % HT du montant de l'opération
- entre 15 K€ et 50 K€	Date de règlement	0,725 % HT du montant de l'opération
- au-delà de 50 K€	Date de règlement	0,622 % HT du montant de l'opération
Type Obligations		
- jusqu'à 15 K€	Date de règlement	0,518 % HT du montant de l'opération
- entre 15 K€ et 50 K€	Date de règlement	0,415 % HT du montant de l'opération
- au-delà de 50 K€	Date de règlement	0,259 % HT du montant de l'opération
Minimum par type d'OPCVM		22 € HT par transaction
OPCVM QUILVEST BANQUE PRIVEE		Gratuit
OPCVM hors QUILVEST BANQUE PRIVEE (commission de souscription supplémentaire hors liste Quilvest Banque Privée) ¹⁵		250 € HT mini / opération.

b. Droits de garde:

L'assiette de calcul des droits de garde semestriels est établie en faisant la moyenne des valorisations mensuelles du portefeuille, réalisées au dernier jour de chacun des 6 derniers mois. Ils sont prélevés semestriellement. En cas de transfert entrant ou sortant du compte, le calcul sera effectué prorata temporis.

Valeur du portefeuille au dernier jour de la période concernée

- quote-part inférieure à 300 K€	0,155 % HT / semestre
- quote-part comprise entre 300 K€ et 1 Million €	0,130 % HT / semestre
- quote-part supérieure à 1 Million €	0,104 % HT / semestre
Montant minimum par compte	200 € HT par semestre (hors PEA & PEA-PME)
Majoration annuelle des frais fixes pour les PEA et / ou PEA-PME dont l'assiette est inférieure à 120 K€	4,166 € HT par ligne cotée & 20,83 € HT par ligne non cotée

¹³ Courtage broker inclus

¹⁴ Droits d'entrée et de sortie hors TVA

¹⁵ Hors Gestion sous mandat

Commissions de Gestion et Commissions de Conseil :

L'assiette de calcul des commissions semestrielles est établie en faisant la moyenne des valorisations mensuelles du portefeuille, réalisées au dernier jour de chacun des 6 derniers mois. Elles sont prélevées semestriellement. En cas de transfert entrant ou sortant du compte, le calcul sera effectué prorata temporis.

Valeur du portefeuille au dernier jour de la période concernée	
- quote-part inférieure à 500 K€	0,428 % HT / semestre
- quote-part comprise entre 500 K€ et 1 Million €	0,306 % HT /semestre
- quote-part supérieure à 1 Million €	0,244 % HT /semestre
Montant minimum par compte	200 € HT par semestre
Montant minimum pour les PEA et / ou PEA-PME	300 € HT/ par semestre
Prestation « All Inclusive »	Nous consulter
Dans le cadre d'un Mandat de Gestion « US Person »	0,10% HT /semestre en sus des commissions de gestion indiquées ci-dessus

3- Tarification commune Comptes d'Instruments Financiers (Exécution simple), Gestion conseillée (Convention ou Mandat de Conseil) et Gestion sous mandat¹⁵

MATIF / MONEP	Date de valeur	Commissions
Matif		
• Contrat	Date de règlement	2% HT du montant de la transaction minimum 70 € HT +commissions externes HT
• Option	Date d'exécution	2% HT du montant de la transaction minimum 70 € HT +commissions externes HT
Monep	Date d'exécution	2% HT du montant de la transaction minimum 70 € HT +commissions externes HT
a. Opérations sur titres:		
Encaissement des coupons¹⁶		
Valeurs françaises et étrangères		
- Actions et obligations, OPCVM	Date de règlement	2,072 % HT (mini 1€ HT et maxi 15 € HT)
- Récupération d'impôt étranger par valeur et par échéance (500 € minimum récupérés par ligne).	Date de règlement	2,072 % HT (mini 1€ HT et maxi 15€ HT) + Frais du correspondant.
Commissions diverses		
T.C.N (Titres de Créances Négociables)		60 € HT
O.S.T : Remboursement, attributions, répartition, échanges, Conversion, Exercice...		Gratuit
Clôture de compte		Gratuit
Opérations (inscription/cession) de gestion administrative des Titres non cotés (collecte des informations/valorisation) (dès le 1 ^{er} titre non coté)		500 € HT minimum / Semestre / Compte
Transfert PEA & PEA-PME		125 € HT
Transfert de Comptes Titres vers un autre établissement :		
- Valeurs négociables sur une Bourse française		51,81 € HT / ligne
- Autres valeurs		82,90 € HT / ligne
b. Or		
Achat au comptant	Date de règlement	2,024 % HT du montant de la transaction minimum 15,25 € HT +frais de l'intermédiaire
Vente au comptant	Date de règlement	2,024 % HT du montant de la transaction minimum 15,25 € HT +frais de l'intermédiaire et taxes (taux actuel en vigueur de 10,5%)
Conservation or		Suivant barème applicable
c. Frais divers:		
Service Relevé ISF		Gratuit
Imprimé Fiscal Unique		Gratuit
Réimpression Imprimé Fiscal Unique et Relevé ISF		25 € HT
Solde débiteur		TBB ¹⁷ + 2,50 % HT

¹⁶ Y compris PEA et sauf conditions particulières

¹⁷ TBB : Taux de Base Bancaire de 12% au 1^{er} janvier 2015.

Le détail des frais liés à l'exécution des ordres passés sur le portefeuille peut être fourni sur demande au siège social de la banque. Conformément à la réglementation, QUILVEST BANQUE PRIVEE perçoit dans la plupart des cas, une rétrocession sur les frais de gestion fixes de chaque OPCVM détenu dans le portefeuille qui varie selon les accords signés :

- Monétaire : 0,010 % en moyenne et au maximum 0,150%
- Obligations : 0,100 % en moyenne et au maximum 0,675 %
- Convertibles : 0,320 % en moyenne et au maximum 0,632 %
- Actions : 0,300 % en moyenne et au maximum 1,440%
- Gestion Alternative : 0,090 % en moyenne et au maximum 0,540 %
- Diversifiés : 0,180 % en moyenne et au maximum 1,080 %.

Les taux mentionnés ci-dessus ont été déterminés d'après les positions OPCVM détenues dans les livres de Quilvest Banque Privée au 31 décembre 2019. Le taux de rétrocession moyen correspond au taux de rétrocession pondéré par le montant des actifs qui étaient détenus sur chaque OPCVM au 31/12/2019 étant précisé que les OPCVM ne faisant pas l'objet d'une convention de distribution entre Quilvest Banque Privée et l'établissement promoteur ne donnent lieu à aucune rétrocession de commission.

Les taux ci-dessus font l'objet d'une actualisation annuelle. Pour plus d'informations, vous pouvez vous rapprocher de votre interlocuteur habituel. QUILVEST BANQUE PRIVEE peut également percevoir une rétrocession de commission d'un montant maximum de 3% du nominal lors de la souscription de produits structurés.

Afin de respecter les principes édictés par la Directive n° 2014/65/UE du 15 mai 2014 dite « MIFID II », dont l'entrée en vigueur est fixée au 3 janvier 2018, il est remis au client des illustrations tarifaires présentant des estimations des coûts et charges concernant le service d'investissement qui lui est proposé.

Résoudre un litige

Quilvest Banque Privée poursuit l'objectif constant de vous fournir la meilleure qualité de service. Afin de résoudre toute difficulté pouvant intervenir dans le fonctionnement de vos comptes ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition, nous vous offrons trois niveaux de recours :

A. Votre interlocuteur habituel

En premier lieu, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur habituel ou un responsable Quilvest Banque Privée. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tous moyens à votre convenance : directement au siège social situé au 243, boulevard Saint-Germain – 75007 Paris, par téléphone au 01.40.62.07.62, par lettre ou par télécopie.

B. Le Service Relations Clients

Dans le cas où la difficulté subsisterait, nous vous offrons la possibilité de transmettre votre demande au Service Relations Clients de Quilvest Banque Privée afin d'obtenir un réexamen de votre situation. Vous pouvez adresser votre demande, accompagnée le cas échéant de la copie de votre courrier initial et de la réponse de votre interlocuteur, à l'adresse suivante : Quilvest Banque Privée - Service Relations Clients - 243, Boulevard Saint Germain – 75007 Paris

C. Le Médiateur

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée à votre réclamation, vous pouvez vous adresser gratuitement, soit au Médiateur désigné par la Banque (Monsieur le Médiateur de la Fédération Bancaire Française-18, rue Lafayette, BP 151 – 75422 Paris Cedex 09), soit au médiateur de l'Autorité des marchés financiers (par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 2 ou par formulaire électronique accessible sur le site internet de l'AMF, http://www.amf-france.org/le_mediateur), votre choix étant définitif pour ce litige.

Le Médiateur exerce en toute indépendance son activité, dans le cadre d'une Charte de la Médiation consultable dans les Conditions Générales de Quilvest Banque Privée ou sur le site Internet www.quilvest.fr, qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention. Le Médiateur est tenu de statuer dans un délai de deux mois à compter de sa saisine. Les contestations et les déclarations qu'il recueille ne peuvent être produites ni évoquées dans la suite de la procédure sans l'accord des parties.